

COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 07
- exprimés : 08

<h2>Séance du 18 septembre 2023</h2>

Le 18 septembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale Emile PRÊTRE, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Patrick MARE, Mr Sébastien DIETZ, Mme Nadine ROLLET.

Etait absent excusé : Mr Raynald LEFEBVRE qui a donné procuration à Mr Sébastien DIETZ.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROLLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 09 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

**➤ ADHESION AU SERVICE D'INFORMATION A LA POPULATION «
PANNEAUPOCKET » - délibération n°2023/026**

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe un nouvel outil de communication auprès des administrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter en temps réel des événements de leur village.

Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie.

Ils peuvent également s'abonner à d'autres villages pour y suivre l'actualité.

Mr Le Maire propose au conseil d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 180 € TTC. Il précise que Mr Thibault ROLLET qui gère actuellement le site internet de la commune en assurerait gratuitement la gestion jusqu'à la fin de l'année afin de pouvoir évaluer les besoins puis il ferait un devis pour 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- autorise Mr le Maire à adhérer au service « PanneauPocket » pour un coût annuel de 180 € TTC ;
- autorise Mr Thibault ROLLET à en assurer gratuitement la gestion jusqu'à la fin de l'année

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1- VIREMENTS DE CREDITS - délibération n°2023/027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon équilibre du budget communal, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2023 :

BUDGET COMMUNAL

Décision modificative n°1

En section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	231	202208	Salle des fêtes	-10 000,00€
21	2135	202302	Mairie	+5 000,00€
23	231	202302	Mairie	+5000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les modifications présentées au budget communal.

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ MISE EN VENTE DES GARAGES DE LA PARCELLE AB190 : délibération 2023/028

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'estimation faite par Maître Laure PAILLARD pour la vente des garages communaux situés sur la parcelle AB190 : entre 23 000€ et 30 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas mettre de prix plancher pour la vente des garages et étudiera toutes les propositions lors du prochain Conseil Municipal.

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

➤ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE VISITES MEDICALES (MEDECINE DU TRAVAIL/MEDECINS AGREES OU EXPERTS), DE REUNIONS OU FORMATIONS AINSI QUE TOUT AUTRE DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE : délibération 2023/029

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de délibérer concernant le remboursement des frais de transport des agents communaux dans le cadre de visites médicales (médecine du travail/médecins agréés ou experts), de réunions ou formations ainsi que tout autre déplacement pour les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE de rembourser aux agents communaux (titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, à temps non complet, à temps partiel) leurs frais de transport dans le cadre de visites médicales diligentées par la collectivité (médecine du travail/médecins agréés ou experts), de

réunions ou formations ainsi que tout autre déplacement pour les besoins du service sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue ;

-DIT que le véhicule de service devra être utilisé en priorité ;

-DIT que les remboursements prennent effet à compter de la présente délibération.

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

> DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : délibération 2023/030

Le 12 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la « maladie professionnelle » a été omise dans le paragraphe « V Modalités de maintien ou de suppression » de la part IFSE du RIFSEEP. Il convient donc de l'ajouter et par conséquent de modifier la rédaction de la délibération comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AJOUTE** la « maladie professionnelle » dans le paragraphe « V Modalités de maintien ou de suppression » de la part IFSE du RIFSEEP.
- **PRECISE** que cette disposition prend effet à compter de ce jour.

AFFAIRES DIVERSES

- **Tracteur** : Indemnisation reçue. Reste 2 annuités à payer. Devis en cours pour un nouveau tracteur.

- **Salle communale** : pas de nouvelles pour les subventions.

- **Projet du bourg** : réunion à planifier avec le SIEEEN pour étudier l'enfouissement des réseaux.

- **Retrait du réseau cuivre** : CIEZ fera partie des premières communes en 2027 où le réseau cuivre sera démonté. A partir de 2026 la commercialisation du réseau cuivre cessera.

- **Immeuble 4 route de Cosne** : fin du contrat avec CENTURY 21. Récupération des clés pour que la commune puisse vendre par elle-même.

- **Travaux SIEEEN à Jussy et villegeneray** : renforcement ou changement du réseau.

- **Ecole** : commande de matériel (armoires métalliques inox/bacs à plantations pour les enfants) qui sera payé par le SIRP en raison d'un reliquat sur le budget investissement (généralisé par la vente du dernier bus).

- **Déchets ménagers** : nouvelle collecte au 01/01/2024 : 1 semaine sur 2 les ordures ménagères ou le plastique/papiers.

- **La collecte des métaux** a rapporté 942 euros avec une quinzaine de donateurs.

La séance est levée à 20h15

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2023

TABLE DES DELIBERATIONS

➤ **délibération n°2023/026**

ADHESION AU SERVICE D'INFORMATION A LA POPULATION « PANNEAUPOCKET »

➤ **délibération n°2023/027**

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1- VIREMENTS DE CREDITS -

➤ **délibération n°2023/028**

MISE EN VENTE DES GARAGES DE LA PARCELLE AB190

➤ **délibération n°2023/029**

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE VISITES MEDICALES (MEDECINE DU TRAVAIL/MEDECINS AGREES OU EXPERTS), DE REUNIONS OU FORMATIONS AINSI QUE TOUT AUTRE DEPLACEMENT POUR LES BESOINS DU SERVICE

➤ **délibération n°2023/030**

DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP